



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023 A 18 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Mazaugues s'est réuni dans la salle de la Mairie, sur convocation légale du dix-sept novembre deux mille vingt-trois adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Laurent GUEIT.

Effectif légal : 15 - Quorum : 8 — Présents : 8 Suffrages exprimés : 11

Présents : Laurent GUEIT, Olivier HUNZIKER, Richard NEY, Jean-Marie LACATENA, Pierre BLANC, Paméla D'HABIT, Jean-Luc CASSINOTO, Céline ROUSTAN.

Absents excusés :

Lucie PELAUD : pouvoir à Olivier Hunziker.
Philippe BAGNIS : pouvoir à Laurent GUEIT.
Sophie VENTRE : pouvoir à Céline ROUSTAN.
Jean BONHOMME.

Absents non excusés :

Jean-Jacques FOLETTI.
Laurence GAUD.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Céline ROUSTAN.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

D231130/01

VENTE PARCELLE CADASTREE B 747.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'acquéreur qui s'était positionné sur l'achat de la parcelle B 747 s'est désisté.

Une nouvelle proposition sur cette parcelle a été faite par Monsieur CAPRON Julien, SARL TECHFROID pour un montant de 40 000,00 €.

VU la division parcellaire de la parcelle B 730 en 6 lots (B 743 / B 744 / B 745 / B 746 / B 747 / B 748) ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la réalisation d'une étude géotechnique de type G1 ES réalisée en date du 27 juin 2023 ;

VU la renonciation au titre des espaces sensibles par le département ;

VU la proposition d'achat de la SARL TECHFROID en date du 29/11/2023, représentée par Monsieur CAPRON Julien ;
Considérant qu'il est nécessaire de finaliser la vente de ces lots ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à LA MAJORITE Décide : (POUR : Laurent GUEIT, Olivier HUNZIKER, Jean-Luc CASSINOTO, Richard NEY, Philippe BAGNIS, Pierre BLANC, Lucie PELAUD, Jean-Marie LACATENA ; CONTRE : Céline ROUSTAN, Sophie VENTRE, Paméla D'HABIT).

- **DE FIXER** le prix de 40 000,00 € (parcelle N°747 : 0ha15a60ca) entreprise TECHFROID, représentée par Monsieur CAPRON.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D231130/02

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE POUR LA DESIGNATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE_nr).

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2023-175 relative à l'accélération de la production d'Énergies Renouvelables du 10 mars 2023 ouvre la possibilité aux communes de définir des zones d'accélération pour l'installation productrices d'énergies renouvelables

Dans ce contexte, le Communauté d'Agglomération Provence Verte propose son accompagnement dans la définition de ces zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_nr).

Dans le cadre de cet accompagnement des élus référents doivent être désignés

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à L'UNANIMITE décide :

- **DE DESIGNER** : Messieurs Richard NEY et Jean-Marie LACATENA.

D231130/03

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) DE LOGEMENT SOCIAUX DE LA PROVENCE VERTE 2023-2029.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;

VU la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

VU l'article L 441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 13 mai 2022 constituant la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et déterminant la liste des membres la composant ;

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération de la Provence Verte approuvé par délibération n° 2020-208 du 24 juillet 2020 ;

VU la délibération n° 2021-320 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2021, approuvant la création et l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ;

VU la délibération n° 2021-321 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2021 relative à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) ;

VU la délibération N° CC-2023-170 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2023 relative à l'approbation de la convention intercommunale d'attribution (CIA) de logements sociaux ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à LA MAJORITE Décide : (POUR : Laurent GUEIT, Olivier HUNZIKER, Jean-Luc CASSINOTO, Richard NEY, Philippe BAGNIS, Pierre BLANC, Lucie PELAUD, Jean-Marie LACATENA ; CONTRE : Céline ROUSTAN, Sophie VENTRE, Paméla D'HABIT :

- **D'APPROUVER** la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029 et tout autre document s'y rapportant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture du moulin communal le **20 novembre 2023**.

Samedi 9 décembre 2023 : marché de Noël, chant vin chaud, anchoïade de clôture du moulin.

La séance est levée à 19 h 25